

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 – DROITS DE SCOLARITÉ ET MODALITÉS DE PAIEMENT

1

ORGANISME GESTIONNAIRE DU LYCÉE MAURICE DELAFOSSE : L'APEP, Association des

Parents d'Elèves Propriétaires: C'est une association apolitique, laïque et à but non lucratif. Elle est régie par des statuts et un règlement intérieur.

DROIT D'ADHESION :Chaque parent devra s'acquitter d'un droit d'adhésion **unique** à l'APEP de **35 000 FCFA** à l'inscription de l'élève. Ce droit d'adhésion est payable une seule fois pour un seul enfant même si le parent a plusieurs enfants inscrits dans l'établissement.

	MONTANT DE LA SCOLARITÉ	1 ^{ER} PAIEMENT À L'INSCRIPTION	2 ^{ème} PAIEMENT 08/10/2021	3 ^{ème} PAIEMENT 03/12/2021	4 ^{ème} PAIEMENT 04/02/2022
COLLÈGE	2 410 000 (3674 €)	710 000	600 000	600 000	500 000
LYCÉE	2 640 000 (4024 €)	740 000	700 000	600 000	600 000

- **Après acceptation du dossier, le règlement du 1^{er} paiement doit intervenir dans un délai de 3 jours.**
 - Soit par chèque (numéro de téléphone au verso)
 - Soit par versement à un guichet SIB sur le compte du lycée Maurice Delafosse

Code banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
CI007	01041	327 837 800 100	75

- ✓ Ajouter les frais de timbre (100 Frs) plus le droit d'adhésion 35 000 au montant du 1^{er} paiement et mentionner le nom de l'enfant dans la rubrique « nom du déposant ».
- ✓ Rapporter le bordereau de versement déchargé par la banque à la comptabilité.

Au-delà de ces 3 jours les dossiers sont mis en liste d'attente.

- **En cas de désistement le 1^{er} paiement n'est pas remboursé quelque soit la date de désistement.**
- **Toute année scolaire entamée est due intégralement sauf cas de force majeure.**
- **Les familles qui ne sont pas en règle avec la caisse de l'établissement au-delà de la limite de paiement fixée par le présent règlement pour chaque échéance, s'exposent à une majoration de 10 % du montant restant à payer pour l'échéance considérée, sauf accord préalable.**

2

ASSURANCES :Le lycée a souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour tous les élèves.

3

RESTAURANT SCOLAIRE –TRANSPORT SCOLAIRE – ACTIVITÉS PARA-SCOLAIRES – ASSOCIATION SPORTIVE : Informations et inscriptions dans l'établissement auprès des services concernés.

4

DROITS D'EXAMENS SESSION JUIN 2022 : (Sous réserve)

DNB : 15.000 FCFA

EA : 51.000 FCFA

BAC : 120.000 FCFA